

ESPACE CITOYENS

L'Espace Citoyens est le **portail de la Ville de Chalonnes-sur-Loire** pour la gestion en ligne des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

Avec l'Espace Citoyens, planifiez les activités de vos enfants en un clic !

Accédez à votre compte, inscrivez vos enfants et gérez vos réservations pour tous les services. Sur votre compte en ligne, effectuez toutes vos démarches administratives :

- Suivez l'état de traitement de vos demandes et consultez votre historique ;
- Modifiez vos données personnelles et stockez vos pièces justificatives sur un espace sécurisé ;
- Payez vos factures en ligne ou adhérez au prélèvement automatique.



Rendez-vous sur :

<https://www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire>

– VOS DÉMARCHES –

1- CRÉATION DE VOTRE ESPACE PERSONNEL

• VOUS ÊTES DÉJÀ UTILISATEUR DES SERVICES DE LA VILLE ?

Votre compte est déjà créé. Vous pouvez vous connecter avec votre identifiant et mot de passe habituel.

Avant de commencer les différentes démarches, prenez le temps de vérifier votre état civil (date et lieu de naissance, pays → **important pour la mise à jour automatique du quotient familial**) ainsi que la mise à jour de vos contacts. Vous pouvez en ajouter, mais la suppression n'est pas possible. Pour supprimer un contact, merci de nous envoyer un mail.

• NOUVEL UTILISATEUR ?

Créez votre compte en cliquant sur « Créer mon espace ».

Le représentant 1 doit être le titulaire du numéro Caf / MSA.

Vous ne pourrez poursuivre vos démarches d'inscription et de réservation qu'après validation de votre demande par le service.



2- CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

① Vous devez remplir un dossier administratif par enfant.

Après l'envoi de votre demande, **une validation par le service est nécessaire.**

Il vous sera ensuite possible d'accéder à l'étape 3 « INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS AUX SERVICES ».

ATTENTION : concernant l'accueil de loisirs des Goulidons, cette nouvelle démarche ne s'appliquera que pour les inscriptions de l'année 2026/2027.

Avant de commencer la démarche, munissez-vous des documents administratifs suivants :

- Numéro d'allocataire CAF/ MSA ;
- Attestation de responsabilité civile individuelle ;
- Copie des vaccins à jour.

Ces documents sont obligatoires et bloquants au moment de l'inscription, sans eux vous ne pourrez pas continuer la démarche.

3- INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS AUX SERVICES

② Vous devez vous inscrire aux services concernés : accueil périscolaire et/ou restauration scolaire.

ATTENTION : vous n'avez plus de document à remplir. Vous pouvez donc inscrire votre enfant à une activité. Sa validation sera automatique.

À la suite de l'inscription au service, vous pouvez procéder directement aux réservations sur la même interface (voir capture d'écran ci-après, rectangle violet).

La restauration collective de l'école privée est gérée directement par l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC). Merci de ne pas faire d'inscriptions et de réservations sur ce site.



CHALONNES SUR-LOIRE

ESPACE Citoyens

Mon accueil | Actualités | Infos pratiques

Bonjour Madame PERISCO.
Dernière connexion le 16/06/2026 à 17:49

Nous avons bien enregistré votre demande

16 juin 2026	18:14	DEMANDE N° 60383 ENFANCE Restauration scolaire écoles publiques <u>2026/2027</u> CAMILLE	Traité positivement
--------------------	-------	---	------------------------

Réservations

Vous avez la possibilité de modifier immédiatement les réservations de cette nouvelle inscription.

[Modifier](#)

Votre demande va être transmise au service concerné et vous serez tenu informé par Courriel (periscolaire.joubert@chalonnes-sur-loire.fr) de l'avancement de son instruction.
Vous retrouverez toutes les informations concernant votre demande à cette adresse : [cliquez ici](#)

[Retour à l'accueil](#)

3 Réservez, modifiez ou annulez vos réservations aux activités.

Pour les enfants de l'école privée : les repas doivent être réservés directement auprès de l'école.

4-FACTURES

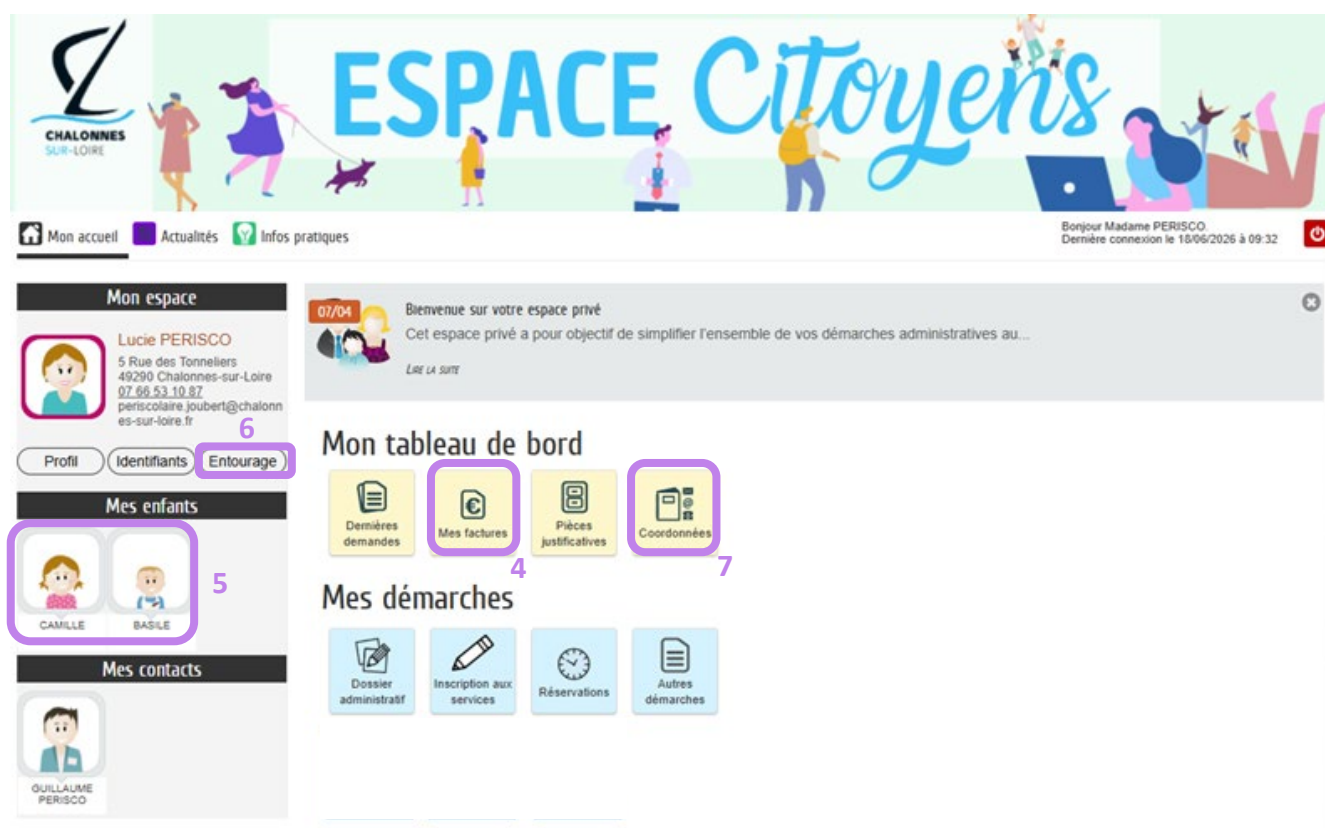
L'adhésion en ligne est automatique et s'appliquera dès la facture de septembre.

Si vous ne souhaitez pas adhérer, veuillez décocher l'option « adhésion compte en ligne ».

5-PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique, merci d'envoyer un RIB au service finances à myriam.tudoux@chalonnes-sur-loire.fr.

– VOTRE ESPACE –



4 Consultez vos factures en lignes.

Le paiement en ligne s'effectue obligatoirement sur l'Espace Citoyens.

5 Retrouvez tous les membres de votre famille.

En sélectionnant un enfant, vous accédez à l'agenda de ses activités.

6 Vous pouvez vérifier les membres existants, ou en créer de nouveaux.

7 Modifiez vos informations : adresse, coordonnées...

– PROBLÈME DE CONNEXION –

VOUS AVEZ PERDU VOTRE IDENTIFIANT OU MOT DE PASSE ?

Cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe ».

Renseignez votre adresse mail et suivez la procédure.